L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX—No. 93 rue de la Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

MECCREDI MATIN, 29 AOUT.

FEUILLETON.

AUTOUR D'UN PHARE

PAR HENRY GRÉVILLE.

V

"—Quelques heures! m'écriai-je, mais il fera nuit.... Il faut que je retourne au logis sur-le-champ!

"M. B.... haussa les épaules; plus de chagrin que de pitié.

"—Je n'y puis rien, dit-il avec l'expression d'un regret véritable. Voyez vous-même!

"Je regardai encore la mer: le vent semblait vouloir la retourner sens dessus dessous. Elle s'avançait, rapide, avec des ondulations de serpent, sur les grands rochers, puis reculait tout d'un coup, et, ramassant toutes ses forces, se précipitait comme un bélier sur la porte du phare.

"Celle ci résista pendant quelques assauts, puis on l'entendit gémir, et, après un choc plus violent que les autres, elle céda avec un bruit formidable de madriers brisés et de ferraille tordue.

"—C'était une bonne porte en cœur de chêne, dit le matelot qui nous avait rejoints; ça fait la seconde que la mer nous prend depus deux mois. Je crois bien, Monsieur, qu'il faudra renoncer à en avoir une.

"—Pensez-vous que la tempête dure longtemps? demandai-je à cet homme.

"Son regard erra de l'ingénieur à moi; il hésita un instant et finit par dire:

"—Je ne sais pas.

"M. B.... se dirigea vers la partie supérieure du phare.- Je le suivis machinalement; il ouvrit une porte, et la tempête me souffleta en plein visage. Le vent s'engouffra aussitôt dans l'escalier comme dans un tuyau d'orgue, et une clameur longue, désespérée, s'éleva vers le ciel, comme celle de mon honneur perdu.

"J'étais sur le balcon. L'ouragan m'arrachait mes nattes et m'en fouettait le visage; je me cramponnai à la balustrade de fer, sans quoi j'eusse été enlevée comme une plume. Quel spectacle! La mer furieuse me semblait acharnée contre moi; elle venait venger mon mari et laver ma souillure dans ses flots purificateurs; j'eus envie de lâcher le balcon et de lui dire:—N'attends pas davantage, prends-moi! l'instinct de la conservation me retint.

"—Rentrons, me dit M. B.... en me prenant la main pour m'entraîner.

"Je résistai en secouant la tête; j'avais porté mes regards vers notre maison. Le vent arrachait les toitures de chaume des cabanes du village, les arbres se courbaient jusqu'à terre sous l'effort de l'ouragan, le bétail se hâtait vers les étables, des tourbillons de paille et de poussière passaient de temps en temps comme des nuages entre la terre et moi.... Je vis un homme sortir de la maison et regarder vers la falaise en abritant ses yeux de sa main.... C'était mon mari; il me cherchait des yeux..... Ma fille vint à son côté; il s'inclina vers elle pour la caresser, la fit rentrer dans la maison et se remit à scrutar la falaise..... Mon cœur se brisa.

"—Pardonne-moi, pardonne-moi! m'écriai-je au tombant à genoux, le front battant sur les barres de fer de la balustrade. O cher mari, le meilleur, le plus vénérable des hommes, pardonne-moi! Je suis punie!

"La pluie s'abattit furieusement sur nous. M. B.... me fit rentrer, et je retournai à cette cabine sombre, que j'avais considérée des en entrant comme un cercueil.

"—Je veux partir, lui dis-je en tournant vers lui mes yeux dilatés par l'horreur.

"Il se mit à genoux devant moi et me demanda pardon.

"C'est donc impossible? lui dis-je en me tordant les mains.

"Il secoua la tête. Je me laissai retomber sur la chaise.

"L'obscurité était venue vite, une nappe de jaunâtre tombait sur la mer bouillonnante et pénétra jusque dans la chambre de granit.- Le matelot venait d'allumer le phare.

"— Ma fille! m'écriai-je soudain.

"Jusque-là j'avais bien peu pensé à ma fille; l'image de mon mari avait dominé le péril de toute la hauteur de l'époux offensé; mais à cette heure où l'enfant remplit d'ordinaire après sa promenade, le cris septir ses petites mains tirer sur ma robe pour obtenir le baiser habituel, et je sentis que j'aimais mon enfant. Mes larmes ruisselèrent de nouveau, mais cette fois plus amères encore. Il me semblait mener le deuil de tout ce que j'avais aimé.

"M. B... essaya de me calmer, mais ses caresses, pour lesquelles je venais de perdre tout mon bonheur, me firent horreur, elles m'avaient coûté trop cher.

"Misérable! lui dis je, vous m'avez perdue, et vous ne m'aimez pas! Si vous m'aviez aimée, vous n'auriez jamais pensé à me faire courir ce danger! Vous m'aimiez par vous même, et votre caprice d'un moment a brisé mon existence!

"Il baissa la tête, sentant la justesse de mon reproche. Cet homme n'était pas méchant; mais la vie mondaine qui m'avait gangrenée, l'avait aussi perverti.

"La nuit était tout à fait venue, l'humidité pénétrait nos habits, la pluie qui cessait par instants reprenait en rafales furieuses. Nous avions froid, il fallut monter dans la lanterne pour nous réchauffer au feu du phare.

"Quelle nuit! les oiseaux tourbillonnaient autour du brazier avec des cris sauvages; leurs grands coups d'ailes faisaient parfois voler des éclats de cristal, et en bas l'océan recommençait sans cesse son escalade furieuse contre le phare; les lames sautaient jusqu'à moitié de sa hauteur et retombaient en pluie d'écume. Vers neuf heures je vis un fanal s'élever près de notre maison; il brûla une heure, puis s'éteignit. Était-ce pour moi qu'on l'avait allumé ou pour quelque barque en détresse?

"A cet endroit du récit, Marcel s'arrêta. Sa femme, qui ne travaillait plus depuis quelque temps déjà, le regardait en silence.

"—C'est bien étrange, lit Marcel.

"—Continue, répondit Cécile, qui joignit les mains.

"Vous qui tirez ceci, comprenez ma torture et mes angoisses. Pendant la tempête entendtimes plusieurs fois le canon d'alarme. Vers deux heures, dans le raz blanchissant, nous vîmes passer une forme noire, éclairée à deux ou trois reprises par la lueur d'un coup de canon. La mer se confisa alla se perdre sur quelque écueil, et les cris de l'équipage agonisant furent étouffés par ceux de la tempête. Mais qu'était la plainte des mourants auprès de ma lente agonie, à moi? Le ciel blanchit, le jour se leva dans un ciel tourmenté, et ce jour ne m'apporta point ma délivrance.

"J'avais pensé et souffert, pendant ces longues heures, tout ce qu'on peut souffrir sans tomber foudroyé. Revenir à la maison, après cette absence de vingt-quatre heures, était impossible. Si je sa-vais démentir, je ne savais pas mentir. Hélas! Pourquoi mon mari ne m'avait-il jamais demandé la cause de mes longues stations à la falaise? Je lui eusse peut-être avoué mes rêves! Mais à cette heure, et j'avais l'esprit troublé par tant d'angoisses, échafander une histoire invraisemblable, répondre à toutes les objections imprévues, rougir et trembler sous l'œil de l'époux outragé! Jamais!

"Et quand, dans sa confiance aveugle, il eût cru à mon mensonge, on quand, devinant la vérité, il eût daigné feindre de me croire.... quand même je lui eusse tout avoué, et quand sa bonté surhumaine eût pardonné et enseveli dans le silence de l'oubli ma faute déjà châtiée,—comment vivre où sa présence avec cet opprobre sur moi? Comment reparaître dans ce pays? Comment expliquer non à un seul, mais à tous, ma disparition mystérieuse? Mon mari ne devait pas être soupçonné d'infamie, et, en voyant s'écouler les heures qui me séparaient de plus en plus de mon foyer, je pris une résolution inébranlable.

"—Ils me croient morte, dis-je à M. B... lorsque le soir de ce second jour commença à rembrunir le ciel. Tant mieux! ce sera comme je serais morte pour eux comme pour le reste du monde.

"—Mais je vous aime! s'écria cet homme au désespoir, je vous aime!

"—Et moi, je vous hais! lui répondis-je; je vous hais d'une haine implacable, car vous m'avez tout volé, et je ne suis plus qu'un spectre.

"—La vie peut être encore bonne pour nous, me dit-il en se faisant humble; je vous apportiens corps et âme; mon existence et ma fortune entières sont à vous. Je renoncerai à tout, et nous irons vivre quelque part, en Italie, là où sont heureux ceux qui s'aiment!.....

"—Vous! m'écriai-je. Après le châtiment terrible que la Providence a suscité contre moi, j'unirais ma vie à la vôtre! Jamais! vous n'êtes pas même un étranger pour moi: vous êtes le mauvais ange, et je vous hais!

"—Moi aussi, je suis puni, dit-il en passant la main sur son front. Veux-tu que nous mourrions ensemble? reprit-il en s'approchant de moi. Dis un mot, et cette nuit impitoyable va recouvrir nos deux corps....

"—Non! lui répondis-je; la vie sera notre châtiment. Vous vivrez pour savoir que vous m'avez ruinée, perdue, tuée au monde des vivants; mon image vous hantera jusqu'à la dernière heure, et si Dieu est aussi juste pour vous qu'il l'est pour moi, vous vivrez longtemps, toujours malheureux, toujours maudit par moi!

"La tempête dura trois jours et demi. Vous qui me lisez, dont l'âme est pure, vous ne pourrez jamais comprendre ce que ces trois jours et demi ont renfermé de tortures. Vous ne pouvez vous imaginer ce qu'était cette odieuse nécessité de vivre avec un homme qu'on déteste et qu'on méprise, dans un espace si resserré qu'on y a à peine assez d'air pour respirer. La nuit, cette effrayante chaleur de la lampe monstrueuse; le jour, le souffle glacial de la tempête, l'odeur étouffante de l'essence qui servait de combustible, et surtout cette société abhorrée que nous ne pouvions nous empêcher de rechercher, quelle misère et quelle torture! Nous avions peur de la solitude; mieux encore valait nous retrouver, pour échar ger des paroles amères, que de rester isolés en face de cette mer acharnée à nous nuire. Si je ne devins pas folle, c'est que mon châtiment était ailleurs. Mais lorsqu'au bout du troisième jour la tempête s'apaisa, mes yeux s'étaient creusés, j'avais des cheveux blancs, et le teint blême de la jeunesse avait dénaturé mon visage.

(A continuer.)

L'ABEILLE

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons ces bureaux de 5 cts.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Résolution 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oiseau bleu, une hirondelle, une huîtote ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruisent la récolte, dérfuisse de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5. — Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent du plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente ou des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés, exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être punie en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entreprenurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'école de la paroisse où les amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la somme imposée qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant jurdiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater de 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Argentez vous-même

très-facilement et solidement *Couverts, Services de table, Orfevrerie d'église, Bijouterie, Cuivre, Fer-blanc, Bicyclettes, Lits, Meubles, Machines, etc.* avec le BLEU D'ARGENT PUR

Mme VIARD, 5, *bis, rue Auber*, Paris. *Nouvelle-Orléans*: Chez les principaux orfèvres, quincailliers, droguistes, Coiffeurs-bijoutiers, etc.

STEINFELD'S FRENCH Cognac Bitters, FIRST PRIZE Paris Exhibition 1867. Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Bilious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhœa, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus*, and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex. Thousands of Testimonials can be seen at the office of M. JACOBSON, Sole Proprietor, 64 & 66 Water Street, N. Y.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

AMERIQUE, Pouzols, mercredi, 29 août.
LA BRETAGNE, Sanguier, mercredi, 5 septembre.
PEREIRE, Dantre, mercredi, 12 septembre.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35

Prix du passage pour Plymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement appétisseur, comprenant vin, literie et nourriture. Demi-enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRANDJEAN, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge.

Marchant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agents généraux, 407 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.

A. K. MILLER & CO.,
Au No 85 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORK,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

25 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, Partira de son wharf, au bas de la rue Toulouse, JEUDI, 30 Aout, à 3 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine.....$20.
— Entrepont.....$15.
— Billet d'excursion $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis de Mandeville et la Nouvelle-Orléans, par Manderville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA, Fin marchant à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis, capitaine Wm. Hanover, partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de huit heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI la ligne du Lac Pontchartrain, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Le quatrième JOUR de chaque semaine, le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 8 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera pas divertissements reçu de fret après le départ du train qui précède celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de navals temps ou de bassesses eaux.

C. M. SORIA,
4 déc—1an Au No 32 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi, pour Mandeville, Louisbur et Madisonville.

Le beau steamer CAMELIA, Tree fin marchant à basse pression et portant la malle des Etats-Unis, Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI, à partire de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage: Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
14mai—1an No 32 de la rue de l'Union.

Paquebot de la melle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M. pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, Sortant, à Vicksburg à la nuit ci-dessus pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la nuit suivante pour Memphis, tous les ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & YORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, No 4 Choupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe des connaissements pour Fresno, Manchester et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
2sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandria, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur TEXAS, remplaçant le NEW HART ABLE, Capitaine R. SMITH, Commis GEO. C. HAMILTON, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage s'adresser à ADAMS & WOLF.
26janv— No. 21 du Commercial Place.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Church-ville et tous les débarcadères de la côte de la Rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA, H. H. Broad, capitaine, commis, H. H. Broad, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 31 rue Gravier. HITE & CARLIN, No 4 Choupitoulas. R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.
7août—tf

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la Rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur THORNTON, James L. Robbins, capitaine, Gabe Block commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 46 rue du Camp, N. O. DONAHUE, 76 rue Gravier.
1er août—1m

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine. Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M. Voyage de retour Dimanche et Mercredi. Le bon bateau à vapeur ST. JOHN, F. BERGERON, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis. Voyage de retour, tous les SAMEDIS. S'IMPORMEDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
Société No de 22 rue Bienville.

Paquebot de la côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine. HENRY TETE, J. F. AUCOIN, Capitaine, J. H. LANDRY, Commis. Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi. Retour: Il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin. Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

Hibernia Insurance Company, Bureau, No 37 rue du Camp.

JOHN HENDERSON, Président.
F. IRWIN, Vice-Président.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

Primes.....	$128,033
Pertes payées.....	73,298
Profits nets.....	50,356

A une élection tenue Lundi, 7 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante:

Patrick Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Gardner,
William Hart,	Emile Gauche,
David Jackson,	John H. Hanna,
	J. J. Gasquet.

MA une réunion du Bureau de Direction, qui a eu lieu le 14 mai, JOHN HENDERSON, Président, F. IRWIN, Vice-Président, et THOS. F. STAGG, Secrétaire, ont été réélus à l'unanimité.

La Direction a déclaré des profits nets de la Compagnie dans les douze derniers mois, 10 pour cent d'intérêt; aussi, 5 pour cent de dividende sur le capital payé, et 5 pour cent de dividende sur les primes payées par les actionnaires (faites avec l'escompte, 25 pour cent sur les primes.) Les dits intérêts et dividendes à être payés à partir de 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG,
Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 mai 1877. 6juin—1m

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême: De la Nile-Orléans

Hannover.....12 sept, environ 14 oct.
Frankfurt.....10 oct. " 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:

Chambre.....$150 en or Etrepont.....$35, n or
De la Nile-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.....$25 en or. Entrepont.....$15 or.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
10 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se rellera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le train reçu au même endroit, à 8 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.
4déc—

Pour le Lac.

2 Heures de New Orleans City Railroad Company.—A partir de ce jour et jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 7 heures du matin à 9 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 5 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au bled des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents. Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.	2 heures	A. M
7½ heures	A. M.	3½ heures	P. M
9 heures	A. M.	10 heures	A. M
10 heures	A. M.	11½ heures	A. M
Midi		1½ heures	P. M
2 heures	P. M.	2½ heures	P. M
3 heures	P. M.	4½ heures	P. M
4 heures	P. M.	5½ heures	P. M
5 heures	P. M.	6½ heures	P. M
6 heures	P. M.	8½ heures	P. M
7 heures	P. M.	7½ heures	P. M
8 heures	P. M.	8½ heures	P. M
9 heures	P. M.	9½ heures	P. M
10 heures	P. M.	10½ heures	P. M

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 5 h. du matin.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrement des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er avril—6m D. B. ROBINSON, recevoir.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et ont partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express.....7:30 A. M.	Express.....11:45 A. M.
Express.....5:00 P. M.	Express.....9:30 P. M.
Train d'agrém.	Train d'agrém.
Immédiat.....5:15 P. M.	Immédiat.....9:20 A. M.

Les wagons-salons de Pullman voit lieu ses jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, Illinois, Mississippi, Alabama, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, au Union Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
Surintendant.
21 novembre

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE
Express.....7:30 A. M.	Express.....11:45 A. M.
Express.....5:00 P. M.	Express.....9:30 P. M.
Coast Train...3:15 P. M.	Coast Train...9:20 A. M.

Pullman Palace Cars run through to Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

J. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1ejuin—

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...6:30 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...6:15 A M	Express No 4...8:15 P M

Les Nos 1 et 4 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

Le beau PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CALIRO ET MILAN (Tenn.) Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs de ne pas changer de char. Le train qui y rendre sans changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de Vicksburg ne se rend pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et Mooreing City partiront de la Nile-Orléans à 3h. 30m P M, le samedi, et à 7 h 30 min dimanches. Ils arrivent à 8 h 15 m A M et à 9 h. 30 P M, le dimanche, et à 8 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 1 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent,
J. C. FROST, V. P. & G. G. 1mjuin—

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...6:30 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4...8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn.), enabling passengers to go through without leaving the car. ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at Duquoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Commune, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent,
J. C. CLARKE, V P & G M. 1My 14 78

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, les sous les jours, à 7 HEURES A. M. et se rendra au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Algier à 8 heures A. M.

Les trains partiront les jours de la Rive Lafourche, entre Lafayette et Lockport, sera transporté aux bacs de Lockport à Valverde pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points de la Louisiane et de l'Ouest, au-delà de Morgan City, est réduit pour la saison. Des trains spéciaux pour les bœuf